

Québec, le 4 février 2022

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Par la présente, je réponds à la question ci-dessous inscrite au feuillet du 9 décembre 2021 par le député de la circonscription de Robert-Baldwin, M. Carlos J. Leitão.

« Le 20 février 2020, l'Assemblée nationale adoptait le projet de loi 37, Loi visant principalement à instituer le Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec.

Lors de l'adoption de ce projet de loi, l'impact potentiel du regroupement des achats gouvernementaux sur l'achat local et les petites et moyennes entreprises du Québec était l'un des enjeux pour lesquels nous avons témoigné une inquiétude.

Force est de constater que 18 mois après l'adoption de cette loi, les règlements devant venir préciser le contenu local dans les appels d'offres n'ont toujours pas été publiés par le gouvernement.

La présidente du Conseil du trésor est-elle satisfaite du niveau d'achat local par le Centre d'acquisitions gouvernementales et peut-elle nous indiquer son échéancier pour la publication des règlements découlant de l'adoption de cette loi? »

Réponse :

Tout d'abord, je tiens à rappeler que l'achat québécois est l'un des cinq grands chantiers de la vision économique présentée par notre gouvernement en novembre dernier.

... 2

En ce qui concerne le Centre d'acquisitions gouvernementales, j'ai émis une directive le 26 avril dernier (Arrêté numéro 2021-03). Celle-ci lui indiquait qu'il devait prendre tous les moyens nécessaires pour mettre en place des stratégies d'acquisitions qui tiennent compte des orientations en matière d'achat québécois, de développement durable et d'environnement ainsi que des impacts sur l'économie régionale, et cela, dans le respect des accords de libéralisation des marchés publics.

Ainsi, en fonction des marges de manœuvre permises, le Centre d'acquisitions gouvernementales s'est engagé à élaborer des stratégies qui tiennent compte des fournisseurs québécois, notamment par :

- l'adjudication de contrats à commandes avec plusieurs fournisseurs, dont les commandes peuvent être attribuées à l'un ou l'autre des fournisseurs dont le prix soumis n'excède pas de plus de 10 % le prix le plus bas;
- l'allotissement visant à octroyer un contrat en plusieurs lots d'attribution aux différentes régions;
- l'analyse et la vigie des marchés pour assurer un arrimage avec le marché québécois;
- le recours aux appels d'offres sur invitation et aux appels d'offres publics régionalisés pour les contrats qui ne sont pas assujettis à un accord ou dont le montant est inférieur aux seuils applicables pour les achats mandatés.

Par ailleurs, je tiens à souligner que le 3 février 2022, le gouvernement a annoncé le déploiement de la Stratégie gouvernementale des marchés publics et il a présenté un projet de loi novateur à l'Assemblée nationale. Par ses deux gestes phares, le gouvernement réaffirme que l'achat québécois est une priorité. Le gouvernement va encourager les organismes publics à s'approvisionner au Québec et à augmenter la place des achats québécois dans leurs plans d'acquisitions et d'investissements.

Le projet de loi visant principalement à promouvoir l'achat québécois et responsable par les organismes publics, à renforcer le régime d'intégrité des entreprises et à accroître les pouvoirs de l'autorité de marchés publics propose des dispositions visant, notamment, à privilégier les biens, les services et les travaux de construction québécois dans les contrats dont la valeur est sous les seuils des accords applicables.

Quant à la Stratégie gouvernementale des marchés publics, elle propose une série de mesures pour s'assurer que toutes les entreprises ayant le potentiel de faire affaire avec l'État aient une chance égale d'accéder aux marchés publics, tout en favorisant au maximum les retombées économiques dans les régions.

Comme mentionné lors de l'annonce de la Stratégie et du projet de loi, notre gouvernement appui l'achat québécois et nous en faisons une priorité. L'État donnera l'exemple et, ce faisant, stimulera la recherche et l'innovation québécoise.

Je vous prie de recevoir, cher collègue, mes salutations distinguées.

La ministre,



SONIA LEBEL